

S.L.O.T

(SAS : Société par actions simplifiées R.C.S 528.461.692 VANNES 56)

Prestataire de formation professionnelle continue

« Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 53 56 09019 56 auprès du préfet région Bretagne »

9 route de Lanneguen 56610 ARRADON

06/11/97/06/51

docteur.ernoult@gmail.com

WWW.SLOT-CONCEPT.COM

Convention de formation du cours : POUR UNE ORTHODONTIE NUMERIQUE MODULE 2 INTERCEPTION

Le Lundi et mardi 19et 20 novembre 2018 (deuxième module)

Nous appelons votre règlement de **850€** pour votre préinscription , LE PLUS RAPIDEMENT POSSIBLE pour valider votre inscription **POUR LE MODULE 2** ; nous vous remercions de votre confiance et vous demandons de signer et de nous renvoyer cette convention de formation accompagnée de l'ensemble de vos règlements à tous les modules retenus (voir paragraphe règlement) pour la bonne tenue de nos formalités administratives

La présente convention règle les rapports entre :

- Le SLOT, SAS, société de formation, 9 Route de Lanneguen 56610 ARRADON, présidée par le

Docteur

ERNOULT

- D'autre part : Le Dr

Exerçant à

Mail tel :

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : MODALITES D'INSCRIPTION AU COURS

La formation du SLOT se destine aux Docteurs en Chirurgie Dentaire, aux Chirurgiens Maxillo-faciale, aux spécialistes qualifiés en orthodontie , aux personnes possédant les diplômes étrangers équivalents, aux orthésistes, aux sociétés de distributions ,aux sociétés de formation ,aux associations, aux facultés..

Les inscriptions sont acceptées et validées chronologiquement selon la réception des dossiers, dans la limite des places disponibles.

Dans le cadre d'une formation post Universitaire, LE SLOT assure un enseignement orthodontique dont le détail est décrit dans le programme joint à votre bulletin d'inscription

Article 2. CHOIX ET DUREE et Calendrier DE LA FORMATION :

POUR UNE ORTHODONTIE NUMERIQUE MODULE 2

Vous pouvez vous inscrire à un seul module mais pour des raisons d'organisation les candidats qui s'inscrivent à tous les modules seront prioritaires (20 places disponibles !)
Cocher d'une croix ci-dessous les modules que vous réservez

Programme

16-17 octobre 2017 :Module 2 : SLOT-FONCTIONNEL : orthèses en amont des traitements en denture définitive

Présenté par le DR ERNOULT Jean-Francois

Article 3 : ACCREDITATION DPC

Pas d'accréditation pour cause de lourdeur de la démarche administrative !

Article 4 : lieu de la formation : HOTEL AMPERE 102 AVENUE DE VILLIERS paris 17 :

Les modules auront lieu le lundi et mardi de 9h à 12 h et de 14 h à 17h30, les dates peuvent être modifiées si des événements de causes majeures ont lieu !

Seule la première date est réservée dans cet hôtel, les autres modules auront lieu à PARIS intra-muros

Article 5 : COÛT et MODALITE DE REGLEMENT DE LA FORMATION :

Tarif : 850 € TTC les deux journées par module (déjeuné et pose comprise)

Pour une bonne organisation de la gestion des modules nous vous demandons de libeller à l'avance vos règlements veuillez nous adresser 1 chèque de 800€

Article 6 : MODALITES DE REGLEMENT :

A effectuer par chèques bancaires libellés à l'ordre du : S.L.O.T :

Adresse : Docteur Ernoul
4 RUE JOSEPH LE BRIX 56000 VANNES

Ou par virement bancaire

 **BNP PARIBAS** Relevé d'identité bancaire (RIB) :

Domiciliation _____

BNPPARB VANNES (00288)			
Code Banque	Code Guichet	Numéro de compte	Clé RIB
30004	00288	00010149741	49

Numéro de compte bancaire international (IBAN) :

FR76 3000 4002 8800 0101 4974 149
BIC (BANK IDENTIFICATION CODE) : BNPAFRPPLOR
SAS S L O T

Ce relevé est destiné à vos créanciers ou débiteurs appelés à faire inscrire des opérations à votre compte (virements, paiements de quittances, etc.)
Son utilisation vous garantit le bon enregistrement des opérations en cause et vous évite ainsi des réclamations pour erreurs ou retards d'imputation.

Cadre réservé au destinataire du relevé

Ce règlement devra être accompagné de la présente convention signé

S.L.O.T

(SAS : Société par actions simplifiées R.C.S 528.461.692 VANNES 56)

Article 7 : MODALITES D'ANNULATION D'UN MODULE :

Compte tenu des places disponibles pour chacun de nos formations, pour le respect de la formation, pour notre Engagement de réservation auprès de nos prestataires hôteliers, nos imprimeurs (supports pédagogiques), pour L'organisation. Nous sommes dans l'obligation d'établir des règles strictes d'annulation.

ANNULATION PAR L'ELEVE

Toute annulation doit nous être signifiée par écrit, celle-ci entraînera des pénalités selon les modalités suivantes:

Moins de 30 jours avant la date du cours et absence non signalée : 800€ (la totalité du module sera encaissé)
Entre 1 mois et deux mois avant le cours 50% du montant du cours sera remboursé
Entre deux mois et 3 mois avant le cours, 75% du module sera remboursé
Plus de 3 mois avant la date du cours la totalité du module sera remboursé

CECI à cause des conditions drastiques de réservations de salles dans les hôtels !

Les contestations et litiges ne pouvant être résolus par un accord à l'amiable seront examinés et jugés par le Tribunal de Vannes.

ANNULATION PAR LE SLOT

Le SLOT peut être amené à annuler un module en cas de force majeure :

Insuffisance du nombre d'inscrit ou Décès, maladie du docteur ERNOULT ou l'impossibilité de son déplacement.
Mouvements sociaux avec préavis, intempéries majeures, pandémies.

Dans ces conditions, le SLOT s'engage à effectuer le remboursement du module avec certificat mentionnant la cause de l'annulation.

Cela permettant alors l'éventuel remboursement des titres de transport et de réservation hôtelière par une démarche individuelle des élèves. Certaines cartes bleues VISA peuvent prendre en charge ces problèmes. Dans cette éventualité, le SLOT n'effectuera aucun remboursement des titres de transport et d'hébergement.

S.L.O.T

<http://slot-concept.com>

Tél : 06.11.97.06.51

« Déclaration d'activité enregistrée sous
le numéro 53 56 09019 56 auprès du
préfet région Bretagne »

E-mail : docteur.ernoult@gmail.com

S.L.O.T

(SAS : Société par actions simplifiées R.C.S 528.461.692 VANNES 56)

« Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 53 56 09019 56 auprès du préfet région Bretagne »

Article 8 : LE MATERIEL :

Une liste de matériel vous sera listé en courrier annexe (le matériel est fortement recommandé pour le bon déroulement du cours !)

Articles 9 : L'ENSEIGNEMENT

Il sera essentiellement dispensé en français par le **Dr ERNOULT**

Article 10 : LIEU DES CYCLES DE FORMATION

PARIS centre (hotel ampere paris 17)

Date et signature précédée de la mention « lu et approuvé »

Cachet du cabinet

Merci de parapher chaque page. (4 pages)

S.L.O.T

WWW.SLOT-CONCEPT.COM

Tél : 06.11.97.06.51

« Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 53 56 09019 56 auprès du préfet région Bretagne »

E-mail : docteur.ernoult@gmail.com